



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Maitres auxiliaires

Question écrite n° 51058

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le concours réserve mis en place pour les maitres auxiliaires afin de donner une chance d'intégration à ceux-ci dans l'éducation nationale. Si l'objectif va dans le bon sens en permettant à ces maitres auxiliaires qui travaillent depuis de nombreuses années dans l'éducation nationale d'obtenir leur titularisation, il constate à regret que les conditions d'accès au concours sont limitées. Il assure notamment l'exclusion des candidatures des maitres auxiliaires qui n'ont pas de poste entre le 1er janvier et le 14 mai 1996. Or parmi ces maitres auxiliaires dont certains enseignent depuis de nombreuses années, certains sont formés dans des disciplines où il n'y a plus d'appel aux maitres auxiliaires ; dans ces conditions, ces personnes se trouvent doublement pénalisées. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement envisage de modifier les conditions d'accessibilité pour ces personnes.

Données clés

Auteur : [M. Bouvard Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51058

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1991